

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

A L'ESPACE CONCORDIA

L'an deux mil vingt, le Deux du mois de Juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : Mmes BETARD N. - VRIGNAULT A. - LOISEAU S. - GRIMAUD E. - BRETON L. - GROLLEAU A. - PUAUD Q.

MM. CRABEIL D. - TURPAULT JM. - TURPEAU S. - VERDON M. - POUPIN M. - RAMBAUD A. - RAUTUREAU C.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : C. MACÉ représenté par A. GROLLEAU jusqu'au point 07

Secrétaire : VERDON Mickaël

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Désignation des délégués : SYDEV – Vendée eau – e.collectivités – Société Publique Locale**
3. **Vote des taux d'impositions**
4. **Validation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**
5. **Vente parcelle B1648 – Village de la Brossardière**
6. **Avis enquête publique – GAEC La Longeatière**
7. **Décision Modificative n°02 – BP Commune**
8. **Décision Modificative n° 01 – BP Assainissement**
9. **GRDF : redevance d'occupation du domaine public**
10. **Marché de travaux de voirie Lotissement les Roches**
11. **Subventions communales :**
 - FCPierretardière
 - BC les 3 Rivières
 - Voyages scolaires « Ecole Saint-André LA TARDIERE » 2020-2021
 - Don du sang

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 11 Juin 2020.

1) Décisions du Maire prises dans le mois

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de Juin. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Validation des devis pour les acquisitions suivantes :
 - Un réfrigérateur à l'entreprise BATY-CHESSBOEUF pour un montant de 499.90 € TTC
 - Des potelets pour la place de l'Eglise à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 674.34 € TTC
 - Des tables de pique-nique à l'entreprise VIVRE EN BOIS pour un montant de 914.40 € TTC
 - Le support pour la « Promenade de Charles » à l'entreprise FORTIN pour un montant

de 870.00 € TTC.

- Panneaux signalétiques à l'entreprise PRO COM pour un montant de 160.80 € TTC.
- Formation obligatoire « Maire et Adjointes » le 22/09/2020 pour un montant de 50 € la journée par participant

L'organisation de la cérémonie du 08/05/2020 devait avoir lieu à la Tardière avec les Communes de Saint Maurice des Noues, Cezais, La Châtaigneraie, Vouvant et Antigny, et avec la crise sanitaire celle-ci a été annulée. La Commune de La Tardière organisera donc la cérémonie du 11/11/2020.

L'assemblée générale et le pique-nique cantonal des anciens combattants aura lieu le 20/08/2020 à la salle de sports de La Tardière, la Commune offre le vin d'honneur.

En collaboration avec l'office du tourisme du Pays de la Châtaigneraie, l'inauguration du totem de la « Promenade de Charles » sera le mercredi 22/07 à 18h00, suivie d'une marche de 4 kms et d'un concert programmé à 19h45. La Commune offre le verre de l'amitié après le concert.

Monsieur le Maire informe le conseil que des caravanes sont installées depuis fin 2019, sur une propriété privée du village de « La Tendronnière », et que selon le règlement de la zone N du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : *l'occupation et l'utilisation du sol interdits la pratique du camping et le stationnement des caravanes soumis ou non à autorisation quel qu'en soit la durée.* Etant donné que le contact avec l'assistante sociale est compliqué, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'expulsion.

2) Désignation des délégués

- SYDEV (syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée)

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;

Délégués titulaires :

- ⇒ Premier : TURPEAU Stéphane
2, Ronde Fougère – 85120 LA TARDIERE
Né le 27/05/1967
Adjoint de la Commune
- ⇒ Deuxième : CRABEL Damien
2, La Basse Gourbillière - 85120 LA TARDIERE
Né le 13/11/1973
Maire de la Commune

Délégués suppléants :

- ⇒ Premier : GROLLEAU Annette
1, La Jarrie - 85120 LA TARDIERE
Née le 24/10/1960
Conseillère Municipale
- ⇒ Deuxième : RAUTUREAU Christophe
8, rue de la Chevalerie - 85120 LA TARDIERE
Né le 24/01/1965
Conseiller Municipal

- VENDEE EAU

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégués titulaires :

- ⇒ Premier : TURPAULT Jean-Marie
16, rue du Pas du Breuil - 85120 LA TARDIERE
Né le 20/05/1958
Adjoint de la Commune
- ⇒ Deuxième : POUPIN Marcel
12, rue du Château - 85120 LA TARDIERE
Né le 02/04/1950
Conseiller Municipal

Délégués suppléants :

- ⇒ Premier : BRETON Laëtitia
1, le Grand Pin - 85120 LA TARDIERE
Née le 27/12/1981
Conseillère municipale
- ⇒ Deuxième : VRIGNAULT Angéline
23, rue du Soleil Levant - 85120 LA TARDIERE
Née le 17/04/1984
Conseillère municipale

- E.COLLECTIVITES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide de désigner Monsieur Damien CRABEIL représentant de la commune au syndicat e.collectivités Vendée.

- SAPL - Agence de services aux collectivités locales de Vendée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide de désigner Monsieur Jean-Marie TURPAULT représentant de la commune au conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée

- CORRESPONDANT DEFENSE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide de désigner Monsieur Damien CRABEIL représentant de la commune pour être correspondant défense.

3) Vote des taux d'impositions

Monsieur le Maire présente au conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, en précisant que le taux de la taxe d'habitation est figé pour cette année, soit 17.81 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil ACCEPTE et ADOPTE les taux ci-dessous :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 14.26 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 42.32 % |

4) Validation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux élections, il est nécessaire de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Il faut présenter une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, ensuite

le Directeur des services fiscaux fera le choix de six noms pour les commissaires titulaires et de six noms pour les commissaires suppléants.

Monsieur le Maire propose de désigner des membres :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
CRABEL Damien	DUCEPT Serge
TURPAULT Jean-Marie	SOULLARD Francine
BÉTARD Nathalie	ARNAUD Jérôme
VRIGNAULT Angéline	BERTEAUD Florian
TURPEAU Stéphane	GERARD-DUBORD Denis
LOISEAU Sabrina	BILLY Geneviève
VERDON Mickaël	DEGAT Béatrice
GRIMAUD Emmanuelle	STALIN Dominique
POUPIN Marcel	FAUCONNIER Christine
BRETON Laetitia	BOUILLAUD Gilles
RAMBAUD Aurélien	DEBORDE Denis
GROLLEAU Annette	BOURASSEAU Odile
MACÉ Charly	
PUAUD Quiterie	
RAUTUREAU Christophe	

Monsieur le Maire signale que cette liste sera transmise aux services des impôts.

5) *Vente parcelle B1648 – Village de La Brossardière*

Monsieur le Maire signale au Conseil, que M. Fabrice BATY – La Brossardière, a demandé à la Commune, d'acheter la parcelle communale n° B1648 d'une superficie de 75 m² jouxtant sa propriété. Aussi, il a été constaté la présence d'un puit sur cette parcelle, notifié en tant que servitude sur des actes riverains.

Après discussion, la Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre la parcelle B1648 de 75 m² jouxtant sa propriété au prix de **1 € le m²**, et précise que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.
- **DEMANDE** que soit notifié sur l'acte une clause précisant les servitudes du puit aux riverains concernés du village de la Brossardière.
- **DECIDE** du déclassement de la parcelle B1648.

6) *Avis enquête publique – GAEC La Longeatière*

Les gérants du GAEC La Longeatière dont le siège social se situe au lieu-dit « La Longeatière » à La Tardière ont déposé un dossier soumis à enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter relative à la réorganisation de la structure, pour un nombre d'animaux équivalents, soit 1409 porcs.

Considérant que notre commune est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil :

- **DONNE** un avis favorable à ce dossier d'enquête publique.

7) *Décision modificative n°02 - BP Commune*

Vu la délibération du conseil municipal du 05 Mars 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **ADOpte** la décision modificative n°02 telle que figurant ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-60 : VOIRIE	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-54 : ACHAT DE MATERIEL	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	17 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	17 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

8) *Décision modificative n°01 - BP Assainissement*

Vu la délibération du conseil municipal du 05 Mars 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **ADOpte** la décision modificative n°01 telle que figurant ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 410,52 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 410,52 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410,52 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410,52 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 410,52 €	0,00 €	3 410,52 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410,52 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410,52 €
D-1391 : Subventions d'équipement	0,00 €	3 410,52 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 410,52 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 410,52 €	0,00 €	3 410,52 €
Total Général		6 821,04 €		6 821,04 €

9) GRDF - redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOPTÉ** les propositions qui lui sont faites pour l'année 2020 concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, de **377.00 €**.

10) Marché de travaux de voirie - Lotissement Les Roches

Jean-Marie TURPAULT présente le plan du lotissement Les Roches réalisé par le bureau SAET de LA ROCHE SUR YON, sur les travaux de réalisation de la voirie et des trottoirs. Ces travaux sont prévus en 2 tranches pour une estimation de 131 000 € pour la 1^{ère} tranche et 35 000 € pour la 2^{ème} tranche.

Après discussion, le conseil à 14 voix pour et 1 abstention décide de :

- VALIDER le plan présenté par le bureau d'études SAET de LA ROCHE SUR YON.

11) Subventions communales

- **FC Pierretardière**

Aucun élément reçu pour délibérer sur ce sujet.

- **BC les 3 Rivières**

Après discussion et à l'unanimité le conseil accepte de verser une subvention de 500.00 €

- **Voyages scolaires « Ecole Saint-André » 2020-2021 :**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'OGEC Ecole Saint-André pour les voyages scolaires 2020-2021, il rappelle au conseil que pour l'année précédente il n'y avait pas eu de subvention de versée.

Donc, l'équipe éducative avait proposé un voyage dans la Vienne en mai 2020 à tous les élèves de l'école, à savoir 3 jours pour les primaires et 2 jours pour les maternelles. Etant donné, que

l'OGEC a déjà avancé certaines dépenses, il demande une subvention de 6 000 € pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention à l'OGEC Ecole Saint-André de 6 000 € pour le voyage scolaire dans la Vienne initialement prévu en mai 2020 pour les élèves scolarisés à l'Ecole Saint-André.

- **Don du sang**

Après discussion et à l'unanimité le conseil accepte de verser une subvention de 100.00 €

12) Questions diverses



A La Tardière, le 02/07/2020

Le Maire,
Damien CRABEIL.